



## **Note d'information - Processus électoral**

### **1. Actualité du processus électoral : Situation au 24 octobre 2012**

L'actualité électorale reste dominée par les activités liées à l'organisation de l'élection des Gouverneurs et Vice-gouverneurs dans les provinces du Kasai Occidental, du Bas Congo et de la Province Orientale.

Le Bureau de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), a rendu public, le lundi 22 octobre 2012, le calendrier réaménagé de l'élection des Gouverneur et Vice-gouverneur de la province du Kasai Occidental, tenant compte des nombreuses demandes de prolongation de la période de dépôt des candidatures. Celle-ci est désormais prolongée du 23 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2012, le vote des Gouverneur et Vice-gouverneur par les Députés provinciaux interviendra le 07 décembre 2012.

Les préparatifs du vote des Gouverneur et Vice-gouverneur de la Province Orientale et de la province du Bas-Congo évoluent normalement. Seize (16) candidats au Bas Congo et cinq (5) candidats en Province Orientale pour les postes de Gouverneurs et Vice-gouverneurs sont jugés recevables par la Cour d'Appel Provinciale du ressort.

Les Secrétariats Exécutifs Provinciaux de la CENI et les Sections électorales de la MONUSCO multiplient des réunions avec les Assemblées provinciales en vue d'arrêter les dispositions pratiques et sécuritaires relatives à l'organisation, dans un climat apaisé, desdits scrutins. La campagne électorale est prévue du 24 au 26 octobre à minuit et se fera auprès des grands électeurs que sont les députés provinciaux. Dans ces deux provinces, le vote des Gouverneur et Vice-gouverneur est maintenu au 28 octobre 2012.

La réforme de la loi organique Nr 10/13 du 28 juillet 2010 portant organisation et fonctionnement de la CENI est toujours en cours d'examen. La commission spéciale instituée lors de la première semaine d'octobre, a créé une sous-commission composée de 9 membres de l'opposition et de la majorité présidentielle qui continuent de débattre et de trouver un consensus sur le projet de loi.

### **2. Activités du terrain**

#### **Élections gubernatoriales**

Dans les provinces du Bas Congo et de la Province Orientale, afin d'informer adéquatement les grands électeurs et les populations sur les enjeux et l'importance de cette élection, des séances de sensibilisation sont organisées par les Secrétariats Exécutifs Provinciaux (SEP) et les Sections Électorales (SE). Dans le Bas Congo des mesures de sécurisation ont été prises par le Comité Provincial des Opérations. En Province Orientale, la préparation de l'élection a été marquée par

#### **Contacts :**

**CENI :** [jb\\_itipo@yahoo.fr](mailto:jb_itipo@yahoo.fr) **MONUSCO/DE :** [castanias@un.org](mailto:castanias@un.org) **PNUD/PACE** [lina.ekomo@undp.org](mailto:lina.ekomo@undp.org)

la tenue du cadre de concertation de la CENI avec les acteurs politiques, la société civile et les médias dans le but d'informer sur le processus et de préparer les accréditations. Un vrai engouement pour ces élections, puisqu'à partir du 13 octobre 2012, le SEP/CENI a commencé à recevoir des demandes d'accréditation. Également dans le cadre de la campagne électorale le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication provincial (CSAC) va observer le comportement des médias. Le groupe intégré SEP/SE travaille également sur des messages essentiels destinés à l'information du public à travers des émissions dans les radios locales.

### **Cartes d'électeurs**

Les Sections Électorales poursuivent les activités de suivi avec les Secrétariats Exécutifs Provinciaux. Les activités électorales ont tourné autour du monitoring de la délivrance des duplicatas de cartes d'électeurs. Au Kasaï Oriental, au Katanga et dans le Nord Kivu la délivrance des duplicatas de cartes d'électeurs, la collecte et la centralisation des données sur la cartographie des centres et bureaux de vote (CV/BDV) restent une activité constante, tandis que dans le Sud Kivu, le matériel pillé par le M23, ne permet plus la distribution des duplicatas des cartes d'électeurs.

### **Logistique**

En Équateur, dans le Bandundu et dans d'autres provinces les SE et les SEP mettent à profit l'absence d'opérations électorales provinciales pour mener des activités hors calendrier en mettant un accent particulier sur la préservation du matériel électoral.

### **Visite du SRSR au Nord Kivu**

L'environnement sécuritaire, dans le Nord Kivu, réduit les activités du processus électoral. C'est dans ce contexte difficile que le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies en RDC, M. Roger Meece a effectué les 17 et 18 octobre 2012, une visite de travail à Bukavu. La réunion entre M. Meece et la Section Électorale a porté sur les activités préélectorales que sont l'amélioration de la cartographie et la formation logistique des agents des antennes CENI. Les préoccupations relatives aux fraudes sur les cartes d'électeurs et le ramassage du matériel ont aussi été évoquées, ainsi que les incertitudes liées à l'avènement des élections provinciales, la modification de la loi sur la CENI qui conditionne la publication d'un nouveau calendrier.

### **Genre**

Dans la province du Maniema, le cadre de concertation et d'action pour la promotion et la défense des droits de la femme à l'Est de la RDC (ESSAIM) a organisé du 16 au 18 Octobre 2012 un atelier de renforcement de capacité technique des femmes, potentielles candidates aux élections provinciales. Également dans le Katanga la Section Électorale appuie les organisations membres du PAGE à élaborer des projets de sensibilisation électorale en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par IFES. Dans le reste du pays, Bandundu, Équateur et Bas Congo des réunions et des activités PAGE ont été réalisées. Pour finir dans le Nord Kivu des préparatifs

#### **Contacts :**

**CENI :** [jb\\_itipo@yahoo.fr](mailto:jb_itipo@yahoo.fr) **MONUSCO/DE :** [castanias@un.org](mailto:castanias@un.org) **PNUD/PACE** [lina.ekomo@undp.org](mailto:lina.ekomo@undp.org)

sont en cours pour accueillir une mission de Femmes Leaders d'opinion africaines qui seront à Goma dans le cadre d'un « Plaidoyer pour les Droits Humains, la liberté fondamentale des femmes à l'est de la RDC ».

### **3. Informations générales**

#### **Quelle est la durée de la campagne électorale pour l'élection des Gouverneur et Vice-gouverneur des provinces Orientale et du Bas-Congo ?**

La durée de la campagne électorale pour l'élection des Gouverneur et Vice-gouverneur des provinces Orientale et celle du Bas-Congo est de trois jours. Elle débute le 24 octobre 2012 et se clôture le 26 octobre 2012 à minuit. Elle se déroulera auprès des Députés provinciaux, respectivement, de la Province Orientale et celle du Bas-Congo.

#### **Quelles sont les conditions à remplir pour être candidat à l'élection des Gouverneurs et Vice-gouverneurs ?**

- Être de nationalité congolaise ;
- Être âgé de dix-huit ans révolus à la date de clôture du dépôt de candidatures ;
- Jouir de la plénitude de ses droits civils et politiques ;
- Avoir la qualité d'électeur ou se faire identifier et enrôler lors du dépôt de sa candidature ;
- Avoir un diplôme de graduat au moins ou justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans l'un des domaines suivants : politique, administratif, économique ou socioculturel.

#### **Quels sont les éléments constitutifs de la déclaration de candidature ?**

La déclaration de candidature à l'élection des Gouverneurs et Vice-gouverneurs comprend les éléments suivants :

- Une lettre de consentement conforme au modèle fixé par la Commission Électorale Nationale Indépendante et signée par le candidat ;
- Une fiche d'identité suivie d'un curriculum vitae détaillé, le tout se terminant par la formule « je jure sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont sincères et exacts » ;
- Quatre photos format passeport ;
- Un symbole ou un logo par parti politique ou par regroupement politique.

A ces éléments, le candidat doit joindre les pièces ci-après :

- Une photocopie de la carte d'électeur ;
- Une attestation de naissance ;
- Un récépissé de versement, dans le compte du trésor public, d'un cautionnement électoral non remboursable de 1.250.000 Francs congolais par liste ;
- Une lettre d'investiture du candidat par son parti politique ou par son regroupement politique ;
- Une photocopie certifiée conforme du diplôme de graduat au moins ou de l'attestation des en tenant lieu ou une attestation de services rendus.

#### **Contacts :**

**CENI** : [jb\\_itipo@yahoo.fr](mailto:jb_itipo@yahoo.fr) **MONUSCO/DE** : [castanias@un.org](mailto:castanias@un.org) **PNUD/PACE** [lina.ekomo@undp.org](mailto:lina.ekomo@undp.org)